

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 13

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

II. — Services financiers.

Rapporteur spécial : M. Ludovic TRON

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 13) et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Les crédits demandés s'élèvent à :

2.638.102.968 F pour les dépenses ordinaires, en augmentation
de 226.050.362 F.

72.500.000 F pour les dépenses en capital, en augmentation
de 32.250.000 F.

Les autorisations de programme s'élèvent à : 88.600.000 F.

L'augmentation de 10 % environ provient pour neuf dixièmes
de mesures votées et pour moins d'un dixième de mesures nouvelles.

Le tableau de la page suivante donne la décomposition de ces
crédits.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS VOTES pour 1964.	CREDITS PREVUS POUR 1965			DIFFERENCES entre 1964 et 1965.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
Dépenses ordinaires.					
TITRE III. — <i>Moyens des services.</i>					
Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	1.727.238.097	1.883.905.503	+ 9.138.061	1.893.043.564	+ 165.805.467
Troisième partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	183.516.277	186.397.172	+ 1.570.053	187.967.225	+ 4.450.948
Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des services	396.900.221	428.401.241	+ 14.578.265	442.979.506	+ 46.079.285
Cinquième partie. — Travaux d'entretien.....	4.888.500	4.888.500	+ 22.000	4.910.500	+ 22.000
Sixième partie. — Subventions de fonctionnement.....	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Septième partie. — Dépenses diverses.....	32.909.551	35.060.592	— 2.345.787	32.714.805	— 194.746
Totaux pour le titre III.....	2.345.452.646	2.538.653.008	+ 22.962.592	2.561.615.600	+ 216.162.954
TITRE IV. — <i>Interventions publiques.</i>					
Première partie. — Interventions politiques et admi- nistratives	792.660	792.660	+ 151.408	944.068	+ 151.408
Deuxième partie. — Action internationale.....	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Troisième partie. — Action éducative et culturelle.....	246.070	246.070	+ 10.000	256.070	+ 10.000
Quatrième partie. — Action économique. — Encourage- ments et interventions.....	65.561.230	75.261.230	+ 26.000	75.287.230	+ 9.726.000
Sixième partie. — Action sociale et solidarité.....	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Totaux pour le titre IV.....	66.599.960	76.299.960	+ 187.408	76.487.368	+ 9.887.408
Totaux pour les dépenses ordinaires..	2.412.052.606	2.614.952.968	+ 23.150.000	2.638.102.968	+ 226.050.362
Dépenses en capital.					
Titre I. — Investissements exécutés par l'Etat :					
Crédits de paiement.....	40.250.000	42.130.000	+ 30.370.000	72.500.000	+ 32.250.000
Autorisations de programme.....	88.759.000	»	+ 88.600.000	88.600.000	— 159.000

*
* *

Les créations d'emplois.

Nous retrouvons comme chaque année le problème des créations d'emplois. Il est demandé notamment :

- pour les Services extérieurs du Trésor, 1.000 emplois de la catégorie C.
- pour la Direction générale des Impôts :
 - 80 emplois de la catégorie B (avec suppression de 80 emplois de catégorie A) ;
 - 1.000 emplois de la catégorie C ;
 - 100 emplois payés sur fonds de concours à la charge du budget des alcools.
- pour l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques :
 - 15 Administrateurs ;
 - 20 Attachés ;
 - 45 Adjoints techniques ;
 - 4 Chargés de mission.
- pour le Service des Enquêtes économiques :
 - 20 emplois catégorie B ;
 - 30 emplois catégorie C.
- pour l'Administration centrale des Finances enfin :
 - 80 emplois d'attachés d'Administration centrale (avec suppression de 60 emplois d'administrateurs civils).

Ces créations sont donc nombreuses. On fait valoir qu'elles sont en partie compensées par des suppressions. Cela est vrai pour les cas mentionnés dans la liste ci-dessus. Cela est vrai encore quand il s'agit de suppressions résultant de réformes de structure ou de l'unification des administrations économiques et financières. Mais l'argument perd singulièrement de sa force quand il est question de l'évolution intervenue dans nos rapports avec l'Algérie et les Etats d'Afrique Noire d'expression française et de Madagascar, ou

encore quand il est question de services supprimés parce que devenus sans objet : l'économie obtenue devrait être une économie nette, et les créations concomitantes n'ayant rien à voir avec les suppressions sont en fait des créations nettes.

Les choses gagneraient à être dites clairement. La question des effectifs, celle du recrutement sont-elles réglées pour autant ?

Les besoins.

Les besoins continuent de croître, non seulement par l'effet du développement général de l'activité, mais en raison de causes particulières maintes fois signalées, mais sur lesquelles il faut vigoureusement mettre l'accent :

- les remaniements incessants de la législation et de la réglementation imposent une gymnastique harassante ;
- le choix délibéré de solutions complexes paraît ignorer les difficultés d'application :
 - le maintien à sa limite du seuil d'imposition à l'I. R. P. P. implique la présence de 600.000 ou 700.000 nouvelles cotes ;
 - la réforme inachevée laisse subsister la taxe complémentaire — dont le produit est désormais faible au regard de la tâche imposée, et le prélèvement de 5 % sur les salaires — qui devrait ne laisser aucun avantage au Trésor ;
 - la fiscalité immobilière, la refonte du Code général des impôts.
- l'utilisation de plus en plus fréquente, de plus en plus étendue à des fins économiques ou sociales des documents fiscaux détenus par les services (enquêtes plus nombreuses, renseignements statistiques plus urgents et plus approfondis, certificats et attestations de toute nature).

Dans ces conditions, et malgré la mise en place de moyens mécaniques et électroniques puissants, il n'est pas sûr que les besoins se trouvent épuisés par les créations actuelles. La vérité oblige à dire qu'on ne retrouvera un palier des effectifs qu'avec une réglementation stable et simplifiée. Elle permettra alors de rendre une ampleur suffisante à la fois au contrôle des déclarations sur pièces et au contrôle sur place. Encore sera-t-il bon de dégager les agents des cadres supérieurs d'une partie au moins

des sujétions matérielles qui les accablent, ce qui implique de conserver en nombre suffisant des emplois de la catégorie A, et de ne pas les offrir en illusoire compensation à la création d'emplois des autres catégories.

Le recrutement.

a) *Impôts et Trésor.* — Des facilités plus grandes accordées pour la participation aux concours ont porté leurs fruits. En catégorie A le recrutement est convenable, en catégorie B, l'élévation des indices de début attirera sans doute de nouveaux candidats. Il n'y a pas de difficulté en catégorie C.

b) *Administration centrale.* — L'Administration centrale du Ministère comprend, de l'aveu général, une trop forte proportion d'administrateurs et une insuffisance notoire du nombre des attachés.

Aussi bien, le nombre des élèves de l'Ecole d'Administration qui lui est annuellement affecté est passé de 28 en 1953 à 9 en 1964 : ce n'est pas sans inconvénient. La Commission présidée par M. Grégoire a déterminé des effectifs optimum pour les administrateurs : 450, et pour les attachés d'administration : 750.

Or les effectifs budgétaires sont respectivement de 855 et 161.

On est loin de compte. Il ne faut donc pas s'étonner de voir proposer la création de 80 attachés d'Administration et la suppression de 60 emplois (d'ailleurs vacants) d'Administrateur.

Les rémunérations.

Répondant au vœu de la Commission des Finances du Sénat, divers décrets sont intervenus portant révision — et amélioration — sur le plan indiciaire ou statutaire. Les réformes récentes ont, d'autre part, développé la carrière des administrateurs et attachés d'administration. Enfin différentes indemnités ont eu leur taux corrigé, si bien qu'à l'exception de quelques mesures encore en instance (indemnité de responsabilité) il aura été procédé à une véritable mise en ordre des rémunérations.

Il faut signaler que ce budget comporte la fusion complète du personnel de l'ancien Ministère des Affaires Economiques avec celui des Finances.

L'opération permet quelques économies — elle se fait sans décalage appréciable, avec les garanties souhaitables. Elle crée pratiquement une situation irréversible.

*
* *

Les crédits pour les dépenses en capital répondent aux programmes projetés.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget des Services financiers pour 1965.